

Anti-Slavery International travaille sur la question de l’esclavage basé sur l’ascendance en Mauritanie depuis 1995 et a mis en œuvre des projets de lutte contre l’esclavage en partenariat avec l’organisation mauritanienne, SOS-Esclaves, depuis que cette dernière a obtenu une reconnaissance légale en 2005. L’intervention suivante qui vient en appui de la communication « *Minority Rights Group International et SOS-Esclaves au nom de Said Ould Salem et Yarg Ould Salem Vs la République Islamique de Mauritanie* » repose sur plus de 20 années de travail à lutter contre l’esclavage et sur des contacts directs avec les descendants d’esclaves et les survivants, et des témoignages qu’ils ont apportés.

L’esclavage basé sur l’ascendance reste répandu en Mauritanie, notamment parmi les Arabo-berbères également connus sous le nom de « Maures blancs ».[[1]](#footnote-1) Jadis, ces groupes traditionnellement nomades ont attaqué et mis en esclavage les groupes ethniques noirs sédentaires qui vivaient le long de la rivière Sénégal. Les esclaves ont été assimilés dans les tribus maures et la propriété des esclaves se transmettait au sein des familles pendant des générations. Au cours des siècles, la majorité a été libérée, fuyant ou s’installant loin de leurs maîtres, mais ils portent encore le statut d’ « esclaves » et constituent une classe sociale connue comme les Haratines (ou «Maures noirs »). On estime que les Haratines représentent désormais plus de 40% de la population, et sont, généralement, les personnes les plus pauvres et marginalisées de la Mauritanie.[[2]](#footnote-2) Les Maures blancs sont le groupe ethnique dominant et constituent la majorité au sein du gouvernement, de l’armée, la police et autres postes de pouvoir.

Beaucoup de descendants d’esclaves restent à ce jour en esclavage, vivant sous le contrôle total de leurs maîtres traditionnels. Ils sont traités comme des objets de propriété et ne reçoivent pas de paiement pour leur travail. Les hommes s’occupent principalement des troupeaux ou travaillent sur les terres de leurs maîtres, tandis que les femmes sont surtout en charge du travail domestique, s’occupant des enfants du maître et surveillant les animaux. Les filles et les garçons commencent à travailler pour leurs maîtres à un très jeune âge. Leurs tâches domestiques consistent généralement à puiser de l’eau dans le puits, aller chercher du bois, cuisiner, laver les vêtements, nettoyer, s’occuper des enfants du maître, installer et déplacer les tentes. Les personnes en esclavage sont généralement victimes d’abus physique et verbal. Les enfants d’esclaves sont aussi considérés comme la propriété des maîtres, et comme les autres esclaves, ils peuvent entre loués, prêtés, donnés en cadeau de mariage ou hérités par les enfants des maîtres. Après une visite en Mauritanie en novembre 2009, la Rapporteuse Spéciale des Nations-Unies sur les Formes Contemporaines de l’Esclavage, Gulnara Shahinian, a décrit l’esclavage en Mauritanie comme un « processus lent, invisible qui entraîne la mort sociale de plusieurs milliers de femmes et d’hommes ».[[3]](#footnote-3)

L’esclavage a été criminalisé en 2007 en Mauritanie et une loi révisée contenant des peines plus sévères a été adoptée en 2015. Cependant, les autorités mauritaniennes nient régulièrement l’existence de l’esclavage[[4]](#footnote-4), et les survivants de l’esclavage sont rarement soutenus par les autorités dans leurs efforts pour porter plainte pour crime d’esclavage et obtenir justice.

En effet, parce que l’administration, la police et le pouvoir judiciaire sont entre les mains du même groupe social que les familles esclavagistes (et peuvent eux-mêmes avoir des relations avec des esclavagistes), il y a une véritable résistance à faire appliquer la loi.[[5]](#footnote-5)

Les gens qui quittent l’esclavage sont confrontés à certain nombre d’obstacles pour que leurs droits soient pleinement respectés, et les enfants (définis dans la Charte Africaine des Droits et du Bien-être de l’Enfant comme: “tout être humain âgé de moins de 18 ans”) sont particulièrement vulnérables. Ils courent le risque d’être recapturés par leurs maîtres ou d’être forcés par d’autres à retourner en esclavage. Ils sont donc généralement contraints de fuir la zone où le maître vit ou de demander protection au niveau local. Pour les enfants, le stade précoce de leur développement physique et mental les expose davantage aux sévices physiques et aux pressions psychologiques. Un retour à l’esclavage implique souvent des châtiments corporels brutaux, notamment lorsque les maîtres souhaitent en faire des exemples. L’esclavage entraîne un état d’isolement social qui empêche les victimes d’avoir accès aux réseaux de soutien qui facilitent la fuite. Les enfants, qui sont habituellement séparés de leurs parents à un jeune âge pour empêcher, de façon explicite, la formation de liens de parenté, sont moins susceptibles d’avoir des relations sociales ou de connaître des organisations qui puissent les aider.

Pour ceux qui parviennent à quitter leurs maîtres, la survie est une préoccupation constante. Encore une fois, les enfants sont encore moins susceptibles que les adultes d’avoir les compétences et les ressources nécessaires pour leur permettre de vivre de façon autonome. Ceux qui fuient l’esclavage n’ont pas accès à l’eau, à la nourriture ou à un logement, donc la faim et l’itinérance sont une réalité pour la plupart des survivants de l’esclavage, à moins qu’ils ne trouvent quelqu’un pour les aider. Les stéréotypes négatifs attachés aux esclaves empêchent souvent les gens de les aider (tout comme la stigmatisation sociale qui accompagne ceux qui aident des esclaves à quitter des familles influentes). La multitude de besoins auxquels ils font face peuvent aussi décourager les gens à s’impliquer. Les autorités locales sont généralement incapables ou pas disposés à leur offrir un soutien ; parfois, elles font allusion à un système de référencement auprès de l’Agence Tadamoun mais aucun soutien n’est jamais arrivé de Tadamoun via les autorités locales. L’Agence Tadamoun a attribué des allocations et aides financières à moins de 10 victimes de l’esclavage, et seulement sur une base ad-hoc, après un plaidoyer intensif de la part de l’organisation SOS-Esclaves au niveau national.

Le dénuement total dans lequel se trouvent les survivants de l’esclavage les rend (surtout les enfants) très vulnerables à d’autres pratiques d’exploitation (y compris l’exploitation sexuelle). Les filles en esclavage sont souvent victimes de viol et de violence sexuelle, et d’autres hommes qu’elles rencontrent après avoir quitté l’esclavage peuvent aussi les considérer et les traiter comme des esclaves sexuels. De plus, les filles peuvent avoir des enfants eux-mêmes, ce qui implique des responsabilités économiques et parentales additionnelles et est un facteur de stigmatisation (étant donné les sanctions socio-économiques et parfois légales qui accompagnent le sexe hors mariage).

Pour ceux qui ne trouvent pas de formes d’appui sur le court terme (généralement des membres de la famille qui ne sont plus en esclavage ou des organisations de lutte contre l’esclavage), l’absence de documents d’identité crée des barrières immenses pour accéder aux services de l’Etat. En effet, pour obtenir l’état civil, les candidats doivent fournir des renseignements sur les parents que les jeunes victimes de l’esclavage connaissent rarement. Les enfants ont donc des difficultés à accéder à l’éducation ; ils ont souvent des années de retard par rapport aux autres enfants et ont donc besoin de temps pour rattraper leur retard avant qu’ils puissent intégrer les écoles formelles ; or, l’éducation publique après l’âge de 10 ans est seulement accessible à ceux qui ont des pièces d’identité. Cela perpétue l’isolement social et l’absence d’autonomie de ces enfants ; cela les empêche d’avoir l’opportunité de mettre un terme au cycle générationnel de la pauvreté et de l’exploitation. Sans éducation, les perspectives d’avenir des enfants qui fuient l’esclavage restent limitées.

Les options au niveau des activités économiques pour permettre l’autosuffisance sont également minces. Les compétences des gens en esclavage sont généralement limitées au travail domestique et au pâturage. Les enfants qui ont grandi dans les zones rurales ne sont pas habitués à l’environnement urbain et n’ont pas les connaissances pratiques élémentaires telles que la gestion de l’argent. Ils ont donc généralement besoin de soutien avant de pouvoir vivre de façon autonome.

L’esclavage est intrinsèquement déshumanisant et traumatisant. Les victimes sont privées de tous leurs droits en tant qu’êtres humains et sont traitées comme des objets de propriété, dont le seul objectif est de servir leurs maîtres. Ils sont privés de tout choix, autonomie et estime de soi. Les gens en esclavage héritent également d’un legs générationnel d’abus et de traumatisme. Les notions de sa propre infériorité (et de la supériorité des autres) sont profondément ancrées.

Même quand ils ont fait le choix courageux de fuir l’esclavage, les gens qui survivent l’esclavage n’ont généralement pas la capacité et la confiance nécessaires pour faire des choix et vivre de façon autonome ; ils deviennent souvent très dépendants d’une organisation ou individu qui leur apportent assistance. Les efforts pour parvenir à l’autonomie sont continuellement minés par la discrimination qui prédomine au sein de la société hiérarchique de la Mauritanie ; les « esclaves » sont largement rejetés et méprisés et les mécanismes de soutien ou de réparation sont rares.

Pour les enfants (et les filles en particulier), cette dynamique est renforcée par des normes culturelles qui requièrent de la déférence et subordination par rapport aux adultes. Ils sont donc encore moins susceptibles de développer les capacités psychologiques nécessaires pour s’affirmer et prospérer de façon indépendante. Les autorités mauritaniennes ne prennent pas les mesures appropriées pour protéger et soutenir les gens qui quittent l’esclavage, y compris les enfants, et il n’existe pas de mesures de protection ou de réparation additionnelles pour les enfants victimes de l’esclavage dont les dossiers sont pourtant portés à l’attention des autorités.

1. Plusieurs groupes ethniques en Mauritanie ont une tradition d’esclavage qui entraîne des discriminations et pratiques d’exploitation pour la “classe d’esclaves” au sein de ces groupes, mais la “propriété” sur ces gens n’est pas exercée avec la même ampleur [↑](#footnote-ref-1)
2. Estimation de l’Ambassade des Etats-Unis, Mauritanie [↑](#footnote-ref-2)
3. Voir Rapport de la Rapporteuse Spéciale sur les formes contemporaines de l’esclavage, y compris ses causes et conséquences, en mission en Mauritanie (24 Octobre – 4 novembre 2009), 24 août 2010, A/HRC/15/20/Add.2, résumé. [↑](#footnote-ref-3)
4. Voir rapport de la Rapporteuse Spéciale sur les formes contemporaines de l’esclavage, 24 aout 2010, A/HRC/15/20/Add.2, § 33 ; voir aussi interviews avec les représentants du gouvernement dans le documentaire de CNN sur la Mauritanie, mars 2012, http://thecnnfreedomproject.blogs.cnn.com/category/ mauritania-slaverys-last- stronghold/ [↑](#footnote-ref-4)
5. Voir aussi: <http://minorityrights.org/wp-content/uploads/2015/10/MRG_Rep_Maur2_Nov15_FRE_21.pdf> [↑](#footnote-ref-5)